

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de VOISE, légalement convoqué le cinq avril s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Mylène PICHARD, Maire.

Etaient présents : Mme PICHARD Mylène, M. PINSAULT Pascal, M. FERREOL André, Mme ARNAUD Sandrine, M. CLÉMENT Thomas, Mme NAVARRO Solange, M. AVICEAU Thomas, M. DEMANGE Nicolas, Mme LECOMTE Josette, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme MICHEL Anna, M. Dominique DUMONT.

Madame Solange NAVARRO a été élue secrétaire de séance.

Vote Compte Administratif 2023

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Solange NAVARRO, doyenne de l'assemblée, vote à la majorité le compte administratif 2023 de la commune en accord avec le compte de gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de **79 454.95 €** en fonctionnement et de **42 796.70 €** en investissement.

Affectation résultat 2023

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Décide :

- de reporter le solde, soit **79 454,95 €** en recette à l'article **002** du budget 2024 de la commune.
- de reporter le solde, soit **42 796.70 €** en recette à l'article **001** du budget 2024 de la commune.

Vote du Budget 2024

Le conseil arrête et vote à la majorité le budget de la commune qui s'équilibre à **259 684 €** en fonctionnement et à **205 600 €** en investissement.

Vote des taux des taxes locales 2024

Madame le Maire expose que depuis 2021, année d'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation (TH), les communes ne perçoivent plus de recettes liées à la TH sur les résidences principales mais uniquement celles sur les résidences secondaires. De nombreux travaux ont et vont être effectués dans la commune depuis. Afin de pouvoir continuer dans cette optique, il serait donc judicieux d'augmenter légèrement les taux de taxes pour 2024.

Le conseil, après en avoir délibéré, souhaite son taux de 4 % du taux global.

Il vote comme suit les taux de référence pour 2024 :

	<u>Taux 2023</u>	<u>Taux 2024</u>
<u>Taxe foncier bâti</u>	<u>32.39 %</u>	<u>33.68 %</u>
<u>Taxe foncier non bâti</u>	<u>19.73 %</u>	<u>20.52 %</u>
<u>Taxe d'habitation</u>	<u>9.29 %</u>	<u>9.66 %</u>

Travaux

Les plantations ont été faites dans la commune.
La construction du petit pont dans la vallée est achevée.
Les trottoirs de la commune ont été nettoyés au Karcher.

Prévision de travaux pour 2024 :

- Création du chemin de contournement agricole
 - Réfection du chemin de la vallée
 - Clôture de l'espace détente
 - Mise en sécurité des rues du village
 - Démolition de l'ancien silo
- Subventions demandées à l'Etat, au département et fonds de concours à Chartres Métropole

Subventions 2024

Le conseil vote à la majorité le montant des subventions 2024 versées aux associations qui s'élève à 354 €.

Création poste emploi administratif

Le conseil décide de créer à compter du 01/07/2024 :

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe appartenant à la catégorie C, à raison de 15 heures hebdomadaires
 - 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe appartenant à la catégorie C, à raison de 15 heures hebdomadaires
 - 1 emploi permanent de rédacteur appartenant à la catégorie B à raison de 15 heures hebdomadaires
 - 1 emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe appartenant à la catégorie B à raison de 15 heures hebdomadaires
 - 1 emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe appartenant à la catégorie B à raison de 15 heures hebdomadaires
- en raison de la fin de contrat à durée déterminée de la secrétaire de mairie au 01/07/2024.

Elections européennes du 9 juin 2024

Le conseil fixe les tours de garde pour les élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil décide de confier au Centre de Gestion la prospection des compagnies d'assurance afin de renouveler la souscription du contrat d'assurance des risques statutaires arrivé à échéance au 1^{er} janvier 2025.

Accès au système d'information Infogéo 28

Le Conseil autorise Madame le Maire à conclure une nouvelle convention avec Energie Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la réglementation RGPD en

vigueur.

Festivités

Cette année étant rythmée par les jeux olympiques et les précédentes manifestations n'ayant pas recueillies de succès auprès des habitants de la commune, le Conseil décide de l'annulation des festivités du 14 juillet pour cette année.

Changement de jours d'ouverture de la mairie

Pour des raisons pratiques, la plupart des administrations étant fermées ou en télétravail le vendredi, le Conseil décide du changement de jour d'ouverture de la Mairie.

A compter du 15 avril celle-ci sera ouverte le :

- MARDI de 14h à 18h (sauf 1^{er} mardi du mois 19h)
- JEUDI de 10h à 18h

Questions diverses

L'état des chemins sera inspecté et des courriers seront envoyés aux agriculteurs afin de les remettre en état correct.

Madame le Maire est intervenue lors du Conseil communautaire afin que l'entretien de la Voise soit réalisé par Chartres Métropole.

Le Conseil décide d'interrompre le contrat de dératisation en cours et de le transformer par un contrat groupé pour les habitants intéressés.

Le Conseil décide de réévaluer l'indemnité de fonction du second adjoint au même taux que celle du 1^{er} adjoint vu ses services rendus à la commune.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les membres,